



# Amicale des Buttes de Lavaveix-les-Mines

Madame la Ministre de la Culture  
et de la Communication  
Direction générale des patrimoines  
Département de pilotage de la recherche  
et de la politique scientifique  
6, rue des Pyramides  
75001 PARIS

Lavaveix-les-Mines, le 20 mars 2013

Objet : In Situ – Revue des patrimoines

8 | 2007 Le patrimoine industriel

Une opération d'inventaire d'urgence pour une préservation réfléchie : les Houillères d'Ahun à Lavaveix-les-Mines (Creuse) (JEHANNE LAZAJ).

Madame la Ministre,

Notre attention a été appelée vers le document cité en objet, utilisé comme référence officielle par différents organismes (site internet de la mairie de Lavaveix-les-Mines, Sentiers découverts du Pays Combrailles en Marche entre autres) qui présentent une histoire de la commune et de l'exploitation houillère pour partie erronée.

Bien qu'utilisé comme tel, ce document ne prétend pas être un ouvrage historique ; l'auteur indique clairement avoir travaillé dans l'urgence, en un mois, sans recherches en archives, à partir de « sources historiques déjà bien connues et résumées par la DRIRE ». On peut donc pardonner à l'auteur les erreurs qu'il contient. Néanmoins, nous ne saurions accepter que ces erreurs se substituent à la vérité historique. L'histoire de nos villages est aussi notre patrimoine commun, à préserver et transmettre aux générations futures dans sa réalité.

Nous détaillons, ci-après, les points litigieux. Nous souhaitons que le document incriminé soit rectifié ou, à tout le moins, précédé d'un avertissement circonstancié. Le lecteur doit être clairement informé qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage historique ; les parties qui traitent de

**1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES**

**Courriel : [amicaledesbuttes@laposte.net](mailto:amicaledesbuttes@laposte.net)**

**Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>**

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie*

l'histoire de la commune et de l'exploitation houillère doivent être utilisées avec prudence et faire l'objet de vérifications auprès des Archives Départementales et Municipales.

Paragraphe 14 : il s'agit de la commune du Moutier d'Ahun et non de la commune d'Ahun. Il faut ajouter la commune de Saint-Pardoux-les-Cards.

Paragraphe 16 : l'extraction du charbon ne s'arrête pas en 1930. La Cie des Houillères d'Ahun cesse d'exploiter la concession Nord en 1928 mais poursuit l'exploitation de la concession Sud (puits Quatre de Courbarieux – commune de Saint-Médard-la-Rochette) jusqu'en 1961. C'est en 1941 que la Société de Recherches et d'exploitation des Mines d'Ahun-Nord va relancer l'exploitation de la Concession Nord (puits Robert) – les droits lui sont amodiés par la Cie des Houillères d'Ahun. Entre 1941 et 1961, les deux concessions (Nord et Sud) seront exploitées de façon indépendante, par deux sociétés distinctes. Le puits Robert (concession Nord) fermera définitivement en 1969. (source : Archives Départementales)

Paragraphe 21 : L'école dite aujourd'hui « école des galibots » n'a pas été construite à la fin du XIXème siècle par la Cie des Houillères d'Ahun. Elle ne lui doit rien. Sa construction a été décidée par le Conseil Municipal de la commune dans sa séance du 8 mars 1921 (un rapport alarmant de l'Académie soulignait le mauvais état des locaux servant de classes). Le projet est confié à l'architecte Alexis Louis Pellissier et financé aux 2/3 par la Commune, 1/3 par l'Etat. La réception définitive des travaux a eu lieu le 15 janvier 1931 (voir ci-dessous une photo de la plaque commémorative). (source : archives municipales)



Le bâtiment a subi de graves dommages à la suite de plusieurs affaissements miniers qui se sont produits à proximité au cours des années 1958 à 1960 (source B.R.G.M.). La construction d'un nouveau groupe scolaire est décidée par le Conseil Municipal. Il sera inauguré en 1964. La photo (figure 10) n'est pas pas celle de l'école moderne, mais de la salle des fêtes.

L'ancien groupe scolaire a été réhabilité dans les années 2000 par la Commune à usage public. Il nous semble utile de préciser que le nom « école des galibots » a été choisi par le Conseil Municipal en 2004. Le terme « galibots » est un vocable picard qui n'a jamais été utilisé par la Cie des Houillères d'Ahun. Ce terme n'a aucun lien avec l'histoire de l'exploitation minière dans la région.

**1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES**

**Courriel : [amicaledesbuttes@laposte.net](mailto:amicaledesbuttes@laposte.net)**

**Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>**

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie*

Paragraphe 24 : Le logement du directeur a accueilli la salle de réunion du conseil d'administration. Ce bâtiment était d'ailleurs nommé, dans les documents officiels, maison de l'administration. Les bureaux étaient indépendants : situés d'abord dans un bâtiment accolé à la maison des ingénieurs, puis au 1er étage du bâtiment qui accueillait la machinerie du puits Central après fermeture.

Paragraphe 26 : l'ensemble des corons du faubourg Saint-Jacques comprend 20 habitations (et non 10) réparties de part et d'autre de la rue.

Paragraphe 30 : Le bâtiment nommé « diesels » n'a pas été utilisé après la deuxième guerre mondiale. A l'époque, un seul puits -le puits Robert- était exploité. La production électrique du barrage, mis en service en 1906 suffisait à couvrir les besoins en énergie de l'exploitation. C'est au contraire pour suppléer à la vapeur que le barrage et l'usine hydroélectrique ont été construits. L'électricité excédentaire était revendue à E.D.F. La commune de Lavaveix-les-Mines fut une des premières commune électrifiées de la Creuse.

Ces différentes informations peuvent être vérifiées dans les archives départementales et municipales. La Cie des Houillères d'Ahun était cotée en Bourse. Il existe également des archives à la Bourse Nationale.

Cette mise au point, pour nous essentielle, ne remet nullement en cause le travail d'inventaire effectué par l'auteur dans des conditions particulièrement complexes. Son utilisation à d'autres fins : historique officiel de la commune et de l'exploitation minière, nous oblige, par honnêteté intellectuelle, à lui apporter les corrections qui s'imposent.

Nous espérons vivement que vous ferez droit à notre demande, et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

La Présidente,

Mireille Conchon.

**1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES**  
**Courriel : [amicaledesbuttes@laposte.net](mailto:amicaledesbuttes@laposte.net)**  
**Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>**

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549  
ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du  
cadre et qualité de vie*

**1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES**  
**Courriel : [amicaledesbuttes@laposte.net](mailto:amicaledesbuttes@laposte.net)**  
**Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>**

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549  
ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du  
cadre et qualité de vie*